

## Négociation immobilière

### INFORMATIONS

#### PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et négociateurs immobiliers

#### NIVEAU :

 Pratique courante

#### DATES :

 18 mars 2026

#### DURÉE :

 0,5 jour (3,5 heures)

#### FORMAT :

 Présentiel

### PRIX

 Salarié : **300,00€ HT**

 Employeur, Salarié : **500,00€ HT**

### PRÉREQUIS

Aucun prérequis exigé. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

#### MODALITÉS D'EXÉCUTION

Formation en présentiel ou Visioformation

#### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Type de formation : Intra, inter, commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

#### MODALITÉS TECHNIQUES

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

#### MODALITÉS D'ENCADREMENT

Inaфон s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

#### MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES

#### RÉSULTATS

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'emargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

#### REMISE D'UNE ATTESTATION

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

## [NEX923A] Le nouveau diagnostic structurel et l'articulation avec les diagnostics des bâtiments collectifs d'habitation

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Appliquer les nouvelles exigences relatives aux diagnostics nouveaux o
- Identifier les obligations pesant sur les copropriétés quant aux recherches à effectuer en matière de performance énergétique et autres travaux

### FORMATEURS



Maître Thierry MARCHAND

### CONTENU

#### NOUVELLES EXIGENCES LIÉES À LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DANS LES VENTES

- Nouveau DPE
- Obligations dans les ventes relatives aux biens les plus énergivores

#### NOUVELLES OBLIGATIONS RELATIVES AUX COPROPRIÉTÉS

- DPE collectif
- Evolution du Diagnostic technique global
- Précision du fond de travaux et l'apparition du plan pluriannuel de travaux

#### PRÉCISION OU APPARITION DE NOUVEAUX DIAGNOSTICS

- Evolution de l'état des risques et Pollution, son contenu, son articulation avec le droit de rétractation
- Nouveau certificat relatif à la présence d'un équipement de chauffage au bois
- Point sur l'articulation entre les diagnostics et le droit de rétractation

#### DIFFICULTÉS LIÉES AUX INFORMATIONS RELATIVES AUX INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT

- Réseaux d'assainissement
- Nouvelles obligations en matière de contrôle de l'assainissement collectif dans les zones des JO 2024 (loi climat et résilience)
- Prochain contrôle prévu par la Loi 3DS

#### DE QUELQUES INFORMATIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES

- RE 2020
- Nouvelles obligations relatives aux bâtiments professionnels